

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 Avril 2022

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le mardi 12 avril 2022 en présentiel avec respect des gestes barrières, sous la présidence de Mme JACQUARD Marie-Thérèse, maire, pour donner suite à une convocation en date du 7 Avril 2022 à 19h30.

Etaient présents :

Mmes et MM. ANGLARÈS Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DARBELET Pierre, DOMAS Julien, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine, TRION Serge.

Secrétaire de séance : M. PUZENAT Julien

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 21 mars 2022 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme Le Maire propose de rajouter deux délibérations concernant :

- Les tarifs du four à Chaux,
- La dénomination « rue des Marguerites » dans la ZAC.

Le conseil municipal approuve cette demande à l'unanimité.

1. Délibération Vote du Compte de Gestion 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2021.

2. Délibération Vote du Compte Administratif 2021

Il se présente de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Section de fonctionnement	949 174,86	1 613 098.14	663 923.28
Section d'investissement	862 147.15	551 554.68	-310 592.47

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021

3. Délibération Affectations des Résultats au 31/12/2021

Il est proposé :

- Résultat d'exploitation : 663 923,28
- Affectation complémentaire au compte 1068 : 208 915,47
- Résultat reporté en fonctionnement : 455 007,81
- Résultat d'Investissement reporté Déficit : 310 592, 47

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'Affectation des Résultats 2021.

4. Délibération Vote des Taux

Il est proposé de maintenir les taux en vigueur comme suit :

- Taxe foncière : 35,44 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 32,47 %

Soit un produit attendu de 583 312,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur le maintien des taux de ces deux taxes.

5. Délibération vote du Budget Primitif 2022

Le Budget primitif est présenté au conseil municipal. Il s'équilibre globalement de la façon suivante en dépenses et en recettes :

- Investissement (dépenses et recettes) : 698 933,00 €
- Fonctionnement (dépenses et recettes) : 1 471 296,00 €

Mme Le Maire souligne l'importance de la ligne « Dépenses Imprévues » qui permet de financer un dossier urgent non prévu ou de palier à l'augmentation du coût des matériaux sur certains projets en cours.

Lors de la commission des finances (réunie deux fois en amont du conseil municipal), les élus n'ont pas souhaité se prononcer sur la ligne de dépenses du site internet avec le passage d'un drone pour produire des photos et vidéos d'un montant de 2 350 €.

M. MARTEL Didier explique que cette ligne budgétaire permettrait de valoriser le patrimoine bâti et naturel de la commune sur le site internet.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal. Ce dernier convient de la plus-value de ce dossier mais juge que cette dépense n'est pas indispensable, d'autant plus que le nouveau site est d'une excellente qualité et très apprécié par la population.

Après avoir délibéré par 8 voix contre, 6 abstentions et deux pour, le conseil municipal annule cette proposition. Cette ligne de 2 350 € va être déplacée en Dépenses Imprévues d'investissement.

Le vote du Budget Primitif 2022 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Il est approuvé à l'unanimité.

6. Délibération Demande de subventions achat de défibrillateurs

Mme Le Maire explique la nécessité d'installer deux défibrillateurs supplémentaires sur la commune, un pour le stade et le deuxième à la maison médicale pour un investissement de :

Opération défibrillateurs	Montants HT	Montants TTC
2 défibrillateurs	2 654,40	3 185,28
Electricité salle omnisports	1 025,38	1 230,46
Electricité Maison Médicale	1 116,58	1 339,90
TOTAL	4 796,36	5 755,64

Cet investissement sera subventionné à hauteur de :

- 500€ par le Crédit Agricole
- 500€ par GROUPAMA
- 50% par le Conseil Départemental. Un courrier de demande anticipée devra être envoyé pour l'exercice 2023. Cette ligne serait intégrée aux 3 lignes de programmation de 2023, à moins qu'un projet d'un coût supérieur vienne supplanter celui-ci.
- Madame Le Maire va demander à Moulins Communauté une subvention au Fonds de Concours (demande avant août). Si elle est obtenue, elle annulera la demande faite au Conseil Départemental.

Groupama prendra en charge la formation PSC1 pour 10 à 15 personnes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention pour l'achat de deux défibrillateurs.

7. Délibération Amende de Police 2022

Panneaux	Montants HT	Montants TTC	Taux de subvention	Subventions
Panneaux de Police (virage à droite, à gauche...)	509 ,76	611,71	40 %	203,904
Panneaux square du Souvenir Français	15	18	20 %	3
Panneaux La Mineuse, Les Minots	57,4	68,88	20 %	11,48
Panneaux directionnels	456,26	547,512	20 %	91,252
TOTAL	1038,42	1246,102		309,636

Sont exclus les barrières de sécurité mobiles et les panneaux de signalisation mobiles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention Amende de Police.

8. Deliberation SDE 03 Eclairage ZAC Tranche 2 Phase finition

Le plan de financement est le suivant :

- Montant : 31 219 €
- Financement SDE 03 : 7 065 €
- Contribution communale : 24 154 €. Madame le Maire précise qu'Assemblia, en charge de la ZAC, reversera à la commune cette contribution.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement.

9. Délibération SDE Eclairage passages piétons entre ZAC et Bourg.

Le plan de financement est le suivant :

- Montant : 10 900 €
- Financement SDE 03 : 2 726 €
- Contribution communale : 8 174 €. Madame le Maire précise qu'Assemblia, en charge de la ZAC, reversera à la commune cette contribution.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement.

10. Délibération Tarif de la salle du Four à Chaux.

Ces tarifs ont été étudiés par la commission des finances.

Cette salle sera gratuite pour les réunions des associations trévoises.

La location pour les trévois sera la suivante :

- 110 € pour un jour, 135 € pour deux jours.

La location pour les non-résidents sera la suivante :

- 175 € pour un jour, 215 € pour deux jours.

Les frais de chauffage seront les suivants

- 35 € pour un jour, 50 € pour deux jours.

La caution sera de 300 €. Il faut prévoir des tables, chaises, four micro-ondes, table de cuisine.

M. Jean-Paul JOUBERT souligne l'absence de frigo mais que la chambre froide reste fonctionnelle, il faut prévoir des étagères de rangement.

M. Sylvain LEGER du SDIS 03 faisant partie de la commission sécurité doit passer pour jauger le nombre maximal de personnes que peut recevoir le lieu.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs de location de cette salle.

11. Deliberation rue de la Marguerite

Mme le Maire propose de nommer la nouvelle rue de la ZAC « rue de la Marguerite ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la nomination de cette voie.

12. Questions Diverses

➤ Mme le Maire, Mme ANGLARES et M. JOUBERT ont rencontré M. LAUBRIAT d'Assemblia au sujet de l'équilibre budgétaire de la ZAC. Le marché de base datant de 2014 était de l'ordre de 182 000 € (217 000 € avec les bordures). L'entreprise Thivent qui a en charge tous les travaux des réseaux et voirie annonce l'augmentation des coûts portant le chiffre à 231 000 € (264 000 € avec les bordures). M. LAUBRIAT propose, pour faire des économies sur l'enveloppe et équilibrer le CRACL, que la commune augmente sa participation annuelle à 45 000 € (a été déjà augmentée à 40 000 € en 2021), de passer l'achat des terrains de 47 à 49 €, de réduire la voirie de la rue de la Marguerite de 4,5 m à 3,5 et la mettre à sens unique, que la commune prenne en charge la terre pour la distribuer, faire la viabilisation définitive dès le départ des travaux (économie de 43 000 €). Il y a une remise en cause de la plantation des haies, revoir le positionnement des murets techniques.

Mme le Maire remet en cause la prise en charge unique de cette augmentation par la commune. Elle demande des négociations avec Assemblia et avec l'entreprise, que chacun propose des solutions. Elle refuse la viabilisation définitive dès le début des travaux. Les bordures de trottoirs et la voirie seraient détériorées par les passages de camions incessants lors des nombreuses constructions. Malgré un aléa ou une clause demandant la remise en état des voiries avant leur restitution à la commune, cette voirie demeurerait fragile.

Mme le Maire demande les chiffrages précis et voir le contrat qui a été signé avec l'entreprise Thivent.

➤ Après une rencontre à la caserne des pompiers de Trévol entre Mme le Maire et M. Didier Martel (adjoint) avec MM. Rodolphe LEMELTIER, Patrick RENAUD et Pierre BLONDEAU, il est nécessaire de nommer un correspondant sécurité en lien direct avec le SDIS 03. Mme le Maire propose M. Jean-Paul JOUBERT, correspondant défense.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de M. Jean-Paul JOUBERT comme correspondant sécurité de la commune auprès du SDIS 03.

➤ Mme Le Maire et M. Jean-Paul JOUBERT se sont rendus à une réunion dans la commune d'Aurouër pour une présentation de projet photovoltaïque. Madame Le Maire a demandé que ce dossier soit présenté à Moulins Communauté. Le projet sera présenté aux élus de deux communes et elles prendront leur décision ensemble pour donner un avis.

➤ Mme Valérie BRIVET, directrice du groupe scolaire Henri Matisse souhaiterait organiser une porte ouverte pour tous les parents. Un vendredi soir est proposé afin que les parents venant chercher leurs enfants à la sortie de l'école ou à la garderie puissent participer. Le conseil municipal demande que les élus, le personnel communal, les parents d'élèves et l'Amicale Laïque puissent participer à la visite des locaux. Les élus aspirent à ce que Mme Linda TRONCY fasse visiter la cantine et prépare un moment convivial avec ses créations culinaires.

La date retenue est le vendredi 10 juin 2022 de 16h30 à 19h00.

➤ M. JOUBERT informe qu'une réunion aura lieu avec la DREAL le 14 avril 2022 pour faire le point sur l'étude du barreau de Trévol.

➤ Mme Agnès RAY-PEROT et M. Didier MARTEL ont rencontré M. DORSIT qui recherche un lieu pour répéter avec sa troupe de théâtre nouvellement constituée. Mme Agnès RAY-PEROT va contacter Astré pour avoir leur avis. Une convention pourrait être signée entre l'association et la Mairie si cette

démarche va terme. Mme le Maire rappelle que la salle socioculturelle est réservée en priorité pour toutes les réunions en lien avec la gestion de la commune, de jour comme en soirée.

➤ Mme Ray-Perot propose de convier les associations Trévoloises à l'inauguration du City Stade le 21 mai 2022 durant l'après-midi afin de proposer des activités. Mme le Maire demande qu'une réunion soit mise en place rapidement pour l'organisation de cette manifestation.

La commune recherche des sportifs locaux, départementaux, régionaux dans différents sports : athlétisme, foot etc... pour participer à cet évènement. Mme Isabelle FIJALKOWSKI, championne de France de Basket et internationale sera présente.

Il est rappelé que le 28 mai 2022 se déroulera le concours de pétanque. Les élus sont conviés à participer. Une équipe représentera le conseil municipal.

➤ Revitalisation du Centre bourg

Mme le Maire fait part d'une réunion en mairie en présence d'Annick DÉLIGÉARD, 1ère Vice-Présidente en charge de la Ruralité et de M. Lionel de CACQUERAY, chargé de mission ruralité pour présenter la commune et le dossier de Revitalisation du Centre Bourg. L'ensemble des projets évoqués dans ce dossier a été enregistré et ont reçu l'approbation face aux besoins nécessaires pour la population.

Mme Monique SORUS demande l'avancement des fiches actions du projet de la revitalisation du centre bourg et demande la mise en place d'un groupe de travail.

Mme Laurence BERTHOMIER propose de faire des ateliers avec la commission urbanisme.

M. Julien DOMAS demande que le périmètre soit ciblé.

M. Jean-Paul JOUBERT annonce que le bureau d'étude attend effectivement que le cercle de l'étude soit figé et qu'une direction soit prise. Il propose que la commission commerce-artisanat se réunisse et que tous les élus qui le souhaitent se joignent à ce travail.

Mme le Maire prend acte et inscrit une réunion pour le 27 avril 2022 à 19h30. Elle rappelle que la commune de Trévol n'a pas de services comme les villes et qu'elle fait pourtant avancer les projets avec ses adjoints de manière efficace. Elle rappelle les dossiers en cours : 1% paysage, le barreau de Trévol, la révision du PLU, la ZAC, les dossiers d'investissements en cours, le dossier du bar-restaurant etc..., les dossiers en rapport avec Moulins Communauté : révision du PLH et bientôt du SCOT, ruralité, Transports, schéma cyclable et plan de mobilité, zone artisanale, CIAS (mise en place de la fiche info-secours et la mutuelle Just), urbanisme, assainissement et bien d'autres qui ont des conséquences directes sur la commune, auxquelles elle participe en portant haut l'image de Trévol sans négliger la commune ni en journée ni en soirée. Elle prend en compte toutes les informations pour en faire bénéficier la commune.

Elle répète également que chaque élu peut l'interroger ou la solliciter, comme les adjoints, à tout moment.

Mme Monique SORUS relève l'absence d'article sur la commune dans La Montagne comparé à d'autres communes. M. Didier MARTEL en prend acte et la commission communication abordera ce sujet. Les associations ne doivent pas hésiter à faire passer des articles sur leurs activités qui sont très nombreuses.

➤ L'ouverture de la structure Age & Vie est programmée pour le 15/04/2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.